

P.L.U. Communautaire du Grand Nancy

Compte-rendu de la conférence des Maires du 23 janvier 2015, tenant lieu de «conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres» au titre de l'article L123-6 du code de l'urbanisme.

PARTICIPANTS :

Communauté urbaine du Grand Nancy		
André ROSSINOT	Président de la Communauté urbaine	Présent
Jean-Pierre DESSEIN	Maire d'Art-Sur-Meurthe	Présent
Laurent GARCIA	Maire de Laxou	Présent
Jean-Pierre HURPEAU	Maire de Jarville-La-Malgrange	Présent
Valérie DEBORD	Vice-Présidente déléguée à la cohésion sociale et à l'habitat	Présente
Bertrand KLING	Maire de Malzéville	Présent
Didier SARTELET	Maire de Heillecourt	Présent
Daniel MAGRON	Maire de Houdemont	Présent
Malika DATI	Vice-Présidente déléguée à la participation citoyenne et aux mobilités	Présente
Marie Christine LEROY	Maire de Dommartemont	Présente
Alain BOULANGER	Maire de Fléville-Devant-Nancy	Présent
Michelle PICCOLLI	Maire de Pulnoy	Présente
Jean-François HUSSON	Vice Président délégué à l'économie, à l'énergie, au développement durable et aux partenariats territoriaux	
Michel CANDAT	Maire de Saulxures-Les-Nancy, Vice Président délégué à l'urbanisme et au P.L.U. intercommunal	Présent
Pierre BOILEAU	Maire de Ludres	Présent
Serge BOULY	Maire de Laneuveville-Devant-Nancy	Présent
Laurent HENART	Maire de Nancy	Présent
Hervé FERON	Député Maire de Tomblaine	Présent
Eric PENSALFINI	Maire de Saint Max	Présent
Christophe CHOSEROT	Maire de Maxéville	Présent
Michel BREUILLE	Maire d'Essey-Les-Nancy	Présent
Henri CHANUT	Maire de Seichamps	Présent
Stéphane HABLLOT	Maire de Vandoeuvre-Les-Nancy	Présent
Frédéric JACQUE	Commune de Vandoeuvre-Les-Nancy	Présent
François WERNER	Maire de Villers-Les-Nancy	Excusé
Sébastien DARTOIS	Directeur de Cabinet	Présent

Jean-Philippe MORETAU	D.G.S.	Présent
Frédéric VIEL	D.G.A. Pôle Territoire	Présent
Denis SCHAMING	D.G.A. Grands partenariats et politiques contractuelles	Présent
Rémi BECHAUX	Adjoint D.G.S., Conférences de territoires à enjeux, Grands Projets	Présent
Michel ERASME	Conférences de territoires à enjeux	Présent
Ludovic ENTEMEYER	Directeur Energie et Climat	Présent
Nelly MONGEOIS	Directrice de l'Habitat, de la Rénovation urbaine et des Gens du voyage	Présente
Sylvie ROBERT	Directrice de la Cohésion Sociale	Présente
Sophie MAURAND	Directrice de la Communication	Présente
Romaine CHASTELOUX-RIVIERE	Directrice de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine	Présente

En préambule, il est rappelé par Jean-Philippe MORETAU qu'afin d'assurer la sécurité juridique et la traçabilité de la procédure d'élaboration du P.L.U. communautaire, l'envoi de ce dossier s'est fait exceptionnellement par accusé de réception. En effet et conformément à l'article L123-6 du code de l'urbanisme, cette conférence des Maires tient lieu de «conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres». **L'ensemble des Maires confirme avoir bien reçu le dossier, comprenant le projet de délibération relatif aux modalités de collaboration avec les communes pour l'élaboration du P.L.U. communautaire.**

→ Présentation du projet de délibération par M.CANDAT :

M. CANDAT expose les modalités de collaboration avec les communes prévues, tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U. communautaire et retranscrites dans le projet de délibération.

Cette collaboration avec l'ensemble des communes se fera sous deux angles :

- Une gouvernance appropriée et à différentes échelles,
- Une collaboration à chaque étape de l'élaboration du P.L.U. communautaire.

Concernant la gouvernance, il est proposé 3 échelles :

- A l'échelle de l'agglomération avec notamment un comité de pilotage « P.L.U.c » sous la présidence de M. le Président du Grand Nancy et du Vice-Président délégué à l'Urbanisme, avec l'ensemble des Maires, les Vice-Présidents concernés et le cas échéant les personnes publiques à associer obligatoirement aux grandes étapes d'élaboration du P.L.U. communautaire. Un lien régulier avec la Conférence des Maires, la réunion des 20 D.G.S. et les instances de gouvernance existantes (Conférence Intercommunale du Logement, Groupe Transport) est également proposé.
- A l'échelle des territoires à enjeux : Les conférences de territoires constituent des espaces de dialogue et de débat, en présence des Maires.

- A l'échelle communale : Des réunions de travail « bilatérales » en commune, notamment pour partager le diagnostic, puis établir le règlement et le zonage. La configuration de travail est à définir par chaque commune. Une « fiche liaison » avec chaque commune sera également établie pour suivre l'avancée des travaux.

M. CANDAT expose ensuite et pour chaque étape d'élaboration du P.L.U. les modalités de collaboration et les instances de gouvernance, en signalant celles qui sont obligatoire au titre du code de l'urbanisme et celles qui sont proposées par la Communauté urbaine du Grand Nancy. Un tableau de synthèse résume l'ensemble du dispositif proposé.

→ Ouverture du débat par M. Le Président :

M. le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy indique que pour ce dossier prioritaire, le nombre de réunions et d'échanges peut paraître important, mais qu'il garantit la bonne association de chacun.

Lors de la création de la Communauté urbaine, un pacte avait été mis en place pour proposer une démarche ascendante des communes vers le Grand Nancy pour l'élaboration des P.O.S. et P.L.U.

Aujourd'hui et au regard de l'évolution du contexte de l'intercommunalité, il s'agit d'une étape historique proposant une véritable coproduction. Elle n'est pas révolutionnaire pour le Grand Nancy car elle s'appuie sur de bonnes pratiques déjà existantes. En effet, aucun P.L.U. n'a jamais fait l'objet d'un refus en conseil communautaire et la mise en place des territoires à enjeux a permis une progression et un élargissement des réflexions urbaines à l'échelon intercommunal. Cette démarche est désormais inscrite dans le règlement intérieur de la Communauté urbaine : sans être des instances de décision au sens « juridique », les conférences de territoire sont des réunions de travail, d'expertise et de recherche de consensus sur les problématiques d'échelle intercommunale.

M. le Président ouvre le débat.

→ Echanges :

M. FERON indique que la démarche est partagée et que l'on comprend l'intérêt et l'ampleur de la tâche, mais tous les Maires vont avoir le souci de la proximité et de faire vivre ce PLU de manière à ce que les règles communes mises en place n'empêchent pas des aménagements ponctuels, dans le respect de la spécificité de chaque quartier. Une déclinaison locale semble importante.

M. CANDAT indique qu'il n'y a pas de raisons que cet aspect évolue : actuellement, tous les P.L.U. des communes du Grand Nancy sont élaborés de la même manière, mais chacun a également sa spécificité si besoin.

Mme CHATELOUX-RIVIERE confirme qu'il existe déjà, même si cela n'est pas perceptible, une harmonisation méthodologique des P.L.U. voire un « règlement type ». Cependant, cette harmonisation n'interdit pas de prendre en compte les spécificités locales et les différentes formes urbaines. Par exemple : les règles de clôture, de hauteur et/ou de stationnement sont différentes d'une commune à l'autre et en fonction du contexte local. Par ailleurs, des orientations communes du P.D.U. et du P.L.H. sont également déjà transcrites dans les P.L.U.

M. le Président indique que si le cadre du P.L.U. communautaire évolue sensiblement, l'écoute sera toujours présente mais il faut également respecter les délais fixés par la loi.

M. KLING signale que Malzéville, dernière commune à avoir approuvé son P.L.U., a fait l'objet d'un vote à l'unanimité du conseil communautaire. Toutefois, il est important de garder une connaissance de proximité du tissu urbain et des associations car, malgré son exemplarité en termes d'écologie urbaine et de maîtrise de la consommation d'espaces naturels, le P.L.U. a fait l'objet d'un recours contentieux de la part d'associations d'écologistes radicaux. Ce contentieux a certes été gagné par la Communauté urbaine, en lien avec la commune mais la concertation devra se faire très en amont pour tenter d'éviter ce type d'écueils.

M. GARCIA confirme que les enjeux d'écologie urbaine sont sensibles et que le P.L.U. de Laxou a également été confronté à ces difficultés. Il rappelle que ceci nécessite une attitude solidaire et cohérente de tous, ainsi qu'une expertise solide des services en charge de ces dossiers, dont le professionnalisme peut être rassurant.

M. le Président confirme que tout le monde est conscient des enjeux et qu'il convient de faire remonter avant le conseil du 13 février 2015, toute interrogation sur ce sujet.

M. FERON précise qu'au delà d'une stricte application de la loi, c'est bien une volonté de faire vivre ensemble ce dossier, qu'il faut développer.

M. BOULANGER indique également que les P.L.U. dernièrement approuvés, comme celui de Fléville, devraient subir peu d'évolutions car ils prenaient déjà en compte de manière anticipée les impacts du S.C.O.T. et des lois « Grenelle 2 » et A.L.U.R.

→ Poursuite de la démarche :

En conclusion, M. CANDAT informe que cette délibération sera soumise à la commission « Territoire » de ce soir et au conseil communautaire du 13 février 2015. Une autre délibération relative aux objectifs et aux modalités de concertation pour l'élaboration du P.L.U. communautaire sera soumise au conseil communautaire mi 2015.